



# CTL du 29 octobre 2020

Tout d'abord, avant de traiter les sujets prévus à ce comité technique local, votre représentant **F.O.-DGFiP** a fait une déclaration liminaire (ci-jointe).

#### Crise sanitaire et télétravail

La Direction a tenu à dire quelques mots sur l'actualité brûlante liée aux nouvelles mesures de confinement du pays. Ce n'est pas le même format que la première fois. Il n'y a pas de PCA (Plan de Continuité), le mot d'ordre est : « on continue de travailler normalement dans la mesure du possible » mais il est préconisé une montée en puissance du télétravail. Une attention particulière est portée pour les agents dits fragiles qui auront une priorité pour télétravailler, en cas d'impossibilité une autorisation spéciale d'absence (ASA) sera accordée. Il n'y a pas de logique de PCA (plan de continuité d'activité), on garde toutes les missions, toutes les activités.

Concernant le télétravail , une typologie se dégage :

- les « nomades » comme les vérificateurs, huissiers sont déjà équipés.
- les « classiques » avec un équipement particulier et une convention.
- les « covid » en attente de test ou en septaine.

Dans le Cher il y a 42 « nomades » ; 40 « classiques » et 35 « covid » (34 en VPN¹ 15 + 1 ordinateur fixe « tiny »). Pour le département il y a un droit de tirage pour 166 VPN 15. Les livraisons de portables sont faites en fonction de la situation sanitaire. Il reste de disponible 27 portables et 12 ordinateurs fixes « tiny »(petite unité centrale).

Beaucoup d'agents sont en attente de tests. Deux cas de « covid » sont avérés (cinq depuis le début de la crise) ; une personne est en ASA fragile et quatre en « ASA septaine ».

Le 1ere confinement n'a pas été bien vécu par les agents, avec une des ASA forcées et des pertes de congés avec la fameuse « Ordonnance COVID » et la prime octroyée on ne sait comment.

<sup>1</sup> VPN, virtual-private-network, connexion sécurisée

L'acteur principal de ce deuxième confinement reste le médecin de prévention qui décidera qui est fragile ou pas.

Concernant la prime « Covid » la Direction le Cher a eu 99 bénéficiaires (27 à 1000 € et 72 à 330 €). 8 A+ (3 à 1000 € et 5 à 330 €) ; 19 A (7 à 1000 € et 12 à 330 €) 47 B (14 à 1000 € et 33 à 330 €) 25 C (3 à 1000 € et 22 à 330 €).

Quant à l'EDR (équipe départementale de renfort) ce sera au cas par cas.

Pour **F.O.-DGFiP**, cette prime aurait du être versée à tous les agents. La gestion catastrophique de cette prime conforte notre revendication forte pour l'augmentation du point d'indice, .

Quant au matériel disponible pour le télétravail, pourtant encouragé par le Secrétariat Général, il est toujours insuffisant.

### Rapprochement des services de la BCR et du PCE

Il consiste en la création sur Condé d'un service regroupant les missions du PCE et de la BCR sous le pilotage d'un inspecteur divisionnaire (l'actuel chef du PCE) assisté d'un adjoint (l'actuel chef de la BCR). La BCR garde sa spécificité recherche. Le but de la Direction est de facilité ainsi le partage des informations et aussi de rompre le sentiment d'isolement.

Le service fusionné comportera 11 agents (1 A+ , 7 A et 3 B). Il sera opérationnel dans la 1ère quinzaine de décembre 2020, les agents bénéficieront de bureaux individuels avec une fenêtre.

Les deux anciens services gardent leur personnalité et leur spécificité, pareil pour l'indemnitaire. L'affectation reste en local et sur profil pour rejoindre la BCR.

Votre représentant **F.O.-DGFiP** s'est abstenu.

## Modification des horaires d'ouverture au public

Pour la Direction la crise sanitaire a modifié profondément les modalités d'accueil des usagers. Elle veut privilégier les canaux distants (téléphone, courriel) et réserver l'accueil physique (sur rendezvous de préférence) aux situations les plus complexes ou précaires. Elle indique que les évolutions législatives entourant tant l'assiette que le recouvrement des créances conduisent et conduiront à terme à une réduction sensible des flux d'accueil physique. Pour un souci de visibilité pour les usagers la Direction a voulu une harmonisation des plages horaires.

Pour Condé l'accueil se fera du lundi au vendredi de 8h45 à 12 h 00 ; Sainte-Catherine et Vierzon du lundi au jeudi de 8h45 à 12h00 ; Bourges Hôpitaux les mardi et jeudi de 8h45 à 12h00 ; Saint-Amand-Monrond et Sancerre les lundi mardi mercredi et vendredi de 8h45 à 12h00 ; Aubigny les lundi, mercredi et vendredi de 8h45 à 12h00.

Votre représentant **F.O.-DGFiP** a voté contre car la volonté de la Direction de limiter l'accueil aboutit à une baisse du service public. Le jour où il n'y aura plus d'accueil rien n'empêchera la Direction à tout concentrer et délocaliser les services.

Lors de cette question il a aussi été abordé les problèmes de téléphones à Condé avec un dysfonctionnement de l'automcom. La direction reconnaît que le système local de téléphone est fatigué mais compte sur le futur TOIP (telephon over IP), qui consiste à avoir une ligne téléphonique numérique par adresse IP, pour résoudre le problème avec une mise en place jusqu'en 2023.

### **Ponts Naturels**

Deux ponts naturels se dégagent pour 2021 les vendredis 14 mai et 12 novembre.

Votre représentant **F.O.-DGFiP** a voté pour.

### Recrutement de contractuel à la DGFIP

Au niveau national 270 postes de contractuels pourront être proposés d'ici fin 2020. Ce recrutement doit remplir deux conditions : des vacances d'emplois et des postes pour lesquels aucuns titulaires DGFIP n'est en attente pour rejoindre la direction concernée à l'issue du mouvement général de mutation 2020. La DDFIP du Cher a été autorisée à recruter 2 cadres C, un à la trésorerie Bourges Hôpitaux l'autre au SIP de Sancerre.

En tout 66 candidatures ont été déposées dont 18 ont été reçus par le responsable du Pôle transverse, le chef du service RH et l'Assistante de prévention. Les chefs des services concernés n'ont pas été impliqués dans ce recrutement pour éviter toute accusation de « copinage » .

Les fonctionnaires pouvant être détachés ont été privilégiés et c'est finalement le cas pour la personne retenue pour la trésorerie de Bourges hôpitaux. Pour le SIP de Sancerre c'est un contractuel qui est finalement retenu avec un CDD de trois ans renouvelable une fois.

F.O.-DGFiP rappelle son opposition aux mesures de la loi du 6 août 2019 sur la transformation de la fonction publique et dénonce ce mode de recrutement. Des personnes recrutées à niveau bac pour un emploi C (concours au niveau brevet) et sous -payés sans régime indemnitaire et sans évolution de carrière. C'est la précarisation dans la fonction publique.

Une motion inter syndicale contre l'embauche de contractuels a été remis au président du CTL.

Présentation du Tableau de bord de veille social (TBVS)

Le TBVS contribue au développement d'une culture de la santé au travail et de prévention des

risques psychosociaux dans le réseau. Il est en place depuis 3 ans et comporte 10 indicateurs (6

nationaux et 4 locaux).

Le bilan de l'analyse de ces indicateurs qui ressort est que le volume horaire d'horaires écrêté

augmente régulièrement mais se concentre sur un nombre d'agents identifiés qui combinent

écrêtement et fort volume horaire. Pour F.O.-DGFiP ces écrêtements sont à surveiller, car ils

peuvent être le signe de burn-out.

Les congés maladies de courtes durées baissent sans doute en relation avec l'instauration d'un

jour de carence selon la Direction. F.O.-DGFiP milite pour la suppression de ce jour de carence qui

fait que des agents malades prennent des jours de congés ou pire viennent malades dans les

services au détriment de leur santé et de celles de leurs collègues.

Enfin un service apparaît plus vulnérable que les autres c'est Bourges amendes et pour cause la

Direction n'a rien fait pour améliorer la situation en ne mettant pas le personnel suffisant pour faire

fonctionner correctement le service.

En 2019 7 fiches de signalements dont une interne et un article 40 (signalement au procureur).

Pour **F.O.-DGFiP** le dénominateur commun qui ressort de tous ces indicateurs en augmentation

est la politique de la DGFIP de suppression d'emploi et le stress engendré par le Nouveau Réseau

de Proximité.

(lire également Mensonges d'un après midi d'été https://www.fo-dgfip.fr/documents/MensongesNRP 1.pdf)

Dispositif d'affichage des indicateurs de qualité de service dans les SIE

Déjà mis en place dans les SIP fin 2019. Six indicateurs ont été retenus au niveau national avec

l'ensemble des canaux de contact. Ce dispositif correspond à un engagement présidentiel. Pour

F.O.-DGFiP si le Président veut une bonne qualité de service, il devrait arrêter sa politique de

destruction du service public avec la baisse des emplois et le NRP.

F.O.-DGFiP demande au directeur un report sine die de la

mise en place du NRP !!!

Vos représentants F.O.-DGFIP :